

DÉMARCHE D'ENCADREMENT ET RÈGLES DE CONDUITE DE L'ÉCOLE DE LA ROSELIÈRE

Valeurs

- Chaque personne de l'école a droit au respect.
- Chaque personne de l'école a le droit d'être acceptée dans ses différences.
- Chaque personne de l'école a droit à un environnement calme et accueillant.
- Chaque personne a le droit de vivre dans une école qui assure sa sécurité.

Fondements et croyances

- L'enfant est mis en valeur dans ce qu'il a de meilleur et il est du rôle de l'adulte d'essayer de lui faire trouver son équilibre.
 - Nous souhaitons guider et former les élèves.
 - Nous croyons que les erreurs sont des occasions de s'améliorer.
 - Nous sommes davantage intéressés par les solutions et le geste réparateur.
 - Nous appliquons la discipline dans le respect mutuel, avec bienveillance, raison, justice et cohérence.
 - Nous dispensons un enseignement qui est le véhicule d'une éducation morale et spirituelle ainsi nous aidons l'élève à apprendre l'autodiscipline et à développer un jugement sain ainsi qu'un sens des responsabilités et de réflexion.
 - Nous accordons autant de place à son développement artistique et corporel qu'à son développement intellectuel et culturel.
 - Le dialogue constant entre parents et enseignants permet de définir pour chaque enfant le suivi le mieux adapté, dans la confiance mutuelle indispensable à une coéducation.

Les règles de conduite sont les mêmes pour l'ensemble de l'école et doivent être appliquées en classe, dans la cour d'école, au gymnase, au service du dîner, dans l'autobus, lors des sorties éducatives et dans les déplacements entre les deux bâtiments. Les modalités retenues sont appliquées par tous les intervenants, c'est-à-dire les surveillantes du dîner, les spécialistes, les suppléants et les enseignants...

Le respect des personnes et des routines – le quotidien et le travail scolaire

Je respecte **toutes les personnes** que je côtoie à l'école, que ce soit dans mes gestes, dans mes paroles ou dans mes attitudes.

- ❖ Je suis poli et calme quand je m'adresse aux adultes et aux élèves de l'école.
- ❖ Je vouvoie les adultes.
- ❖ Je soigne mon vocabulaire.
- ❖ Je prends le temps d'exprimer mes opinions et mes sentiments avec des mots.
- ❖ J'utilise avec soin le matériel mis à ma disposition, je suis responsable du matériel.
- ❖ J'obéis sans argumenter.
- ❖ Je suis ponctuel et j'arrive à l'école entre 8 h 25 et 8 h 35 le matin, entre 13 h 10 et 13 h 20 l'après-midi.

Le calme et le silence

Je suis calme à l'école et je garde le silence quand on l'exige.

- ❖ Je cesse immédiatement de jouer et je prends rapidement mon rang, au son de la cloche.
- ❖ À la seconde cloche, je cesse de parler et je me tiens droit.
- ❖ Je quitte calmement ma classe à la fin des cours.
- ❖ Dans les corridors, je me déplace en marchant calmement et je descends et monte les escaliers une marche à la fois.
- ❖ Je m'habille ou me déshabille rapidement, au vestiaire.

Les travaux scolaires

Je suis responsable de mes travaux scolaires.

- ❖ Je fais mes devoirs et mes travaux de classe en respectant les délais.
- ❖ Je fais signer mes travaux et autres documents lorsque demandé.
- ❖ Je remets tous mes travaux propres et soignés.

La tenue vestimentaire

Je porte des vêtements propres et convenables à l'école : par exemple, les vêtements de sports sont portés exclusivement pour le cours d'éducation physique.

- ❖ Mes souliers, à semelles flexibles, **sont bien attachés**, tiennent bien aux pieds et ont une hauteur maximale de 4 cm.
- ❖ Mes pantalons et mon chandail sont d'une longueur décente, à ma taille, et sont sans message publicitaire, disgracieux ou violent. Mon ventre est couvert.
- ❖ Je m'abstiens de porter des camisoles.
- ❖ Mes vêtements sont appropriés à la saison.
- ❖ Mes cheveux sont **attachés, coiffés convenablement** et ont leur couleur naturelle.
- ❖ Je m'abstiens de me maquiller et de me vernir les ongles.
- ❖ Le « body piercing » est interdit à l'école.
- ❖ Je porte ma casquette la visière devant et je l'enlève dès que j'entre dans l'école.
- ❖ Je laisse tout appareil électronique à la maison (Ipod, MP3, DS...).

La période du dîner

- ❖ **Les élèves dînant habituellement à l'école ne pourront quitter que si un parent vient les chercher.**
- ❖ Je respecte les consignes du surveillant.
- ❖ J'utilise un langage poli.
- ❖ J'ai de bonnes manières à table. Je ne lance pas de nourriture.
- ❖ Je reste assis à ma place.
- ❖ Je lève la main pour demander de l'aide.
- ❖ Je respecte la période de silence et j'évite de faire du bruit.
- ❖ Je respecte mes voisins de table et mes compagnons de jeux.
- ❖ Je mange sur un napperon.
- ❖ Je laisse ma place propre après mon repas : pupitres, tables, planchers...

- ❖ Je circule calmement dans les corridors, avec la permission de l'adulte responsable.
- ❖ En tout temps, je reste calme et j'évite de crier.
- ❖ **Pour la nourriture apportée à l'école.**
 - Les noix et le beurre d'arachides sont à consommer à la maison afin de protéger les élèves et les adultes qui ont des allergies alimentaires.
 - La gomme à mâcher, les bonbons, le chocolat, les croustilles et les boissons gazeuses sont interdits à l'école.
 - Lorsque j'apporte une collation, je m'assure qu'elle soit bonne pour ma santé.
 - Je ne partage pas ma nourriture.

Les spécialités

Anglais

- ❖ Je prends soin du matériel qui m'est remis.
- ❖ Je participe activement au cours.
- ❖ Je remets mon devoir le jour demandé.

Travaux manuels

- ❖ Je prends soin du matériel qui m'est remis.
- ❖ Je respecte la période de travail en silence et je m'efforce à travailler avec application.
- ❖ Je fais mon devoir hebdomadaire.
- ❖ Je remets mon sac le jour demandé.
- ❖ Je respecte l'échéancier donné par l'enseignant afin de compléter mon projet.

Eurythmie

- ❖ À mon arrivée et à mon départ, je circule calmement.
- ❖ J'utilise les instruments de musique avec soin.
- ❖ **Les chaussons souples sont obligatoires.**

Éducation physique

- ❖ **Le costume est obligatoire**, des souliers de course qui ne marquent pas le plancher, un short ou un pantalon de jogging et un chandail à manches courtes.
- ❖ Je laisse mes bijoux à la maison.
- ❖ Je me change rapidement et dans le calme, avant et après les cours.
- ❖ Je me rends au gymnase en silence.
- ❖ J'attends les consignes avant de toucher au matériel.
- ❖ Je demande la permission pour sortir du gymnase.
- ❖ Pour être exempté temporairement du cours d'éducation physique, je dois apporter à la direction de l'école, un billet médical justifiant l'exemption

Le non-respect des consignes entraîne l'application des règles de conduite par le titulaire, un spécialiste ou tout autre intervenant.

Les rangs et l'autobus

- ❖ J'attends l'autobus en rang et calmement.
- ❖ J'attends que le surveillant m'indique de monter dans l'autobus.
- ❖ Je monte dans l'autobus à mon tour, sans bousculer et je me dirige vers mon siège calmement, à la place qui m'est assignée.
- ❖ Je libère l'allée en tout temps.
- ❖ Je ne lance aucun objet à l'intérieur ou à l'extérieur de l'autobus.
- ❖ Je ne mange ni ne bois dans l'autobus.
- ❖ Je demeure assis tout au long du trajet et je reste calme, sans crier.
- ❖ Je garde les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps.
- ❖ J'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de me lever.
- ❖ Je descends à mon tour, sans bousculer.
- ❖ Je m'éloigne de l'autobus dès que je suis descendu.
- ❖ J'attends le signal du conducteur avant de passer devant l'autobus et je regarde dans les deux sens avant de traverser la rue.

Ces règles sont émises par la compagnie de transport et nous sommes tenus de les faire respecter

L'élève est tenu de prendre l'autobus qui lui a été assigné (aucun changement d'autobus) et ne peut monter ou descendre à un autre arrêt que celui prévu par le Service du transport scolaire.

Aucune exception ne sera tolérée.

Qu'est-ce qu'un manquement ?

Tout comportement qui ne respecte pas les règles de conduite.

Comment sont gérés les manquements ?

Tout d'abord, pour les élèves du 1^{er} cycle, la gestion des manquements relève du professeur titulaire qui décidera des conséquences selon la gravité de la situation.

Pour les élèves du 2^e et 3^e cycle, un manquement est signalé à l'élève et à son titulaire dans l'agenda et inclut la description du manquement et la signature de l'intervenant. L'élève informera ses parents et ces derniers sont invités à signer pour indiquer qu'ils ont eu connaissance du manquement. Il faut retenir que suite à chaque manquement une intervention est réalisée par un membre de l'équipe-école auprès de votre enfant, celui-ci l'aidera à trouver des moyens concrets pour poser **un geste réparateur** et à mieux respecter les règles de conduite.

Toutefois, au 5^e manquement, l'enfant du 2^e ou 3^e cycle aura comme conséquence une retenue. Lors de cette retenue, le titulaire poursuivra son accompagnement auprès de l'élève et décidera des conséquences selon la gravité de la situation.

Dans une situation où l'élève a une deuxième série de manquement pour la même étape, au 10^e manquement, l'élève devra participer à une rencontre en cercle communautaire qui aura lieu à l'école en dehors des heures de classe régulière. Lors de cette rencontre, une activité d'apprentissage social sera guidée par un enseignant. Cela amènera l'élève à réfléchir à son comportement et à l'impact qu'il a sur les autres. Cette activité pourra se poursuivre aussi lors des périodes de classes afin de donner l'occasion à l'élève de contribuer de manière positive et constructive au climat de l'école. Ces activités pourront être par exemple :

- rédiger un texte sur l'intimidation ou faire un dessin;
- participer à un jeu de rôles (cercle communautaire)
- participer ou animer un jeu ou un sport supervisé pendant les récréations pour acquérir des habiletés en matière de coopération;
- accompagner un surveillant à la récréation et l'aider à régler les conflits en utilisant les quatre étapes de résolution de conflits...

Qu'est-ce qu'un geste réparateur?

C'est un geste de réparation conscient qui m'amène à poser une action positive dans toutes mes relations ou mes comportements, par exemple :

- présenter des excuses verbales par lesquelles je reconnais ma responsabilité;
- rédiger une lettre ou un mot d'excuse;
- réparer un bien ou des objets personnels que j'ai endommagé...

Voici des exemples de beaux gestes posés envers les autres, à consulter, à méditer et surtout à reconnaître!

Tout comportement qui vient réduire les comportements liés à l'intimidation.

- *Aider un autre élève qui vient de se faire dire des mots méchants.*
- *Réconforter un autre élève qui vient de se faire bousculer.*
- *Réconforter un autre élève qui vient de se faire rabaisser ou ridiculiser.*
- *Utiliser une approche moins agressive envers les autres dans le cas d'un élève qui intimide.*
- *Démontrer de l'empathie envers un autre élève.*
- *Se montrer inclusif envers un ou des élèves.*
- *Encourager la coopération et la bonne entente envers tous.*
- *Accepter d'être jumelé avec un élève qui a de la difficulté à se faire des amis.*
- *Consoler un autre élève qui a de la peine.*
- *S'affirmer avec des mots convenables pour se défendre au lieu d'utiliser la force physique.*
- *Dénoncer une situation d'intimidation.*
- *Parler à un adulte dans le cas d'un enfant qui se fait intimider.*
- *Dissuader un élève agresseur.*

Toute action associée à la volonté de faire un effort pour m'améliorer.

Toute action associée à un geste de bonté envers une autre personne et qui mérite d'être soulignée.

- *Aider un élève qui a de la difficulté en classe dans une matière.*
- *Aider un plus jeune à la récréation.*
- *S'efforcer d'acquiescer un comportement positif*
- *Demander à un nouvel élève de dîner ou jouer avec soi.*
- *Inclure un élève qui est souvent exclus dans un jeu, une conversation, etc.*
- *Réconforter et passer du temps avec un élève qui est bouleversé*
- *Aider un élève qui a fait un oubli quelque chose à la maison, partager un livre...*
- *Remarquer ou complimenter un autre enfant qui a réussi ou s'est amélioré.*
- *Être patient avec quelqu'un qui n'a pas autant d'habiletés que soi ou qui a de la difficulté dans quelque chose.*
- *Apporter un soutien à un autre élève qui semble avoir de la peine.*
- *Complimenter un autre élève.*
- *Améliorer son langage si on utilise habituellement un langage inacceptable (jurons, mots vulgaires)*
- *Circuler correctement lors des déplacements.*
- *Aider un autre élève qui vient de trébucher ou dont les livres viennent de tomber.*
- *Appliquer une règle de jeu équitable pour tous.*
- *Aider un élève dans une activité en classe.*
- *Enseigner à un camarade de classe une habileté particulière....*

Manquements mineurs

Il y a manquement mineur lorsque je ne respecte pas **tout autre règlement** que ceux spécifiés dans les manquements majeurs.

- ❖ Cela peut être de courir dans le corridor ou dans la classe, se bousculer, parler quand le silence est demandé, sortir de la classe sans demander la permission, dire des mots grossiers...
- ❖ Les conséquences sont déterminées par le titulaire de classe. L'élève pourrait recevoir un avis verbal, faire un travail supplémentaire, réparer ses torts, réaliser un travail communautaire, reprendre le temps perdu, être privé de récréation....
- ❖ La fréquence et la gravité du geste posé peut faire en sorte que le manquement mineur devienne un manquement majeur.

Les conséquences

1. Je reçois un avis écrit dans l'agenda et je fais signer chacun des avis par mes parents.
2. J'ai une retenue au 5^e manquement mineur lors de quatre récréations du matin.
3. S'il y a plusieurs manquements mineurs au cours de l'étape, il y aura une rencontre avec mes parents et mon titulaire de classe.
4. Suite au 10^e manquement, une participation obligatoire au cercle communautaire devra se faire en dehors des heures de classe régulière, par exemple, durant une période lors d'une journée pédagogique ou à un autre temps prévu par le titulaire assigné à cette tâche.

Manquements majeurs

Il y a manquement majeur lorsque je défie l'autorité, je fais preuve d'impolitesse grave envers un adulte ou un élève, je pose des gestes de violence physique ou verbale, ou en cas d'intimidation, de « taxage », de menace envers mes pairs... Il y a aussi manquement majeur en cas de vol ou de vandalisme.

Les conséquences pour chaque manquement majeur :

- ☞ Je dois réparer mon acte envers la personne concernée par un geste positif ou un service rendu qui aura été établi en accord avec un adulte de l'école.
- ☞ Une participation au cercle communautaire devra se faire en dehors des heures de classe régulières, par exemple, durant une période lors d'une journée pédagogique ou à un autre temps prévu par le titulaire assigné à cette tâche.

Pour un premier ou un deuxième manquement majeur

- ☞ Un avis écrit de la direction sera envoyé à la maison.
- ☞ Participation au cercle communautaire.

Pour un troisième manquement majeur :

- ☞ Mes parents sont convoqués avec moi pour une rencontre avec la direction pour prendre un engagement écrit afin d'améliorer ma conduite et de me fixer des objectifs. De plus, ils sont avisés qu'en cas d'un quatrième manquement majeur il y aura suspension.
- ☞ Participation au cercle communautaire.

Pour un quatrième manquement majeur :

- ☞ Je suis suspendu, à l'interne ou à la maison, pour une durée déterminée, avec du travail scolaire. Mes parents devront m'accompagner à mon retour à l'école. Par la suite, il y aura une rencontre entre mes parents, mon enseignant(e) et la direction pour m'aider à trouver des moyens afin d'améliorer mon comportement.
- ☞ Participation au cercle communautaire.

Qu'est-ce que le cercle communautaire?

Lors de cette rencontre, l'enseignant attiré animera une activité d'apprentissage social ou communautaire, par exemple : apprendre un jeu de coopération qui sera animé par les élèves participant au comité social pour les autres enfants de l'école durant une récréation; travail communautaire pour l'école; réparation de matériel ou entretien... Un contrat social sera signé par l'élève, le titulaire, les parents et la direction dans le but de respecter l'entente et de suivre les progrès de l'élève.

Ci-dessous, un exemple de contrat social.

Contrat social et participation au cercle communautaire		
Date de la rencontre :		
Nom de l'élève :		
Titulaire :		
Responsable de l'activité :		
Manquement à la règle de conduite :		
Geste réparateur :		
Activités d'apprentissage prévues ou à réaliser dans les prochains jours :		
Signature des parents :	Signature de la direction :	Signature de l'élève :